



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 18 septembre 2018

Se protéger des piqûres de moustiques pour lutter contre la dengue : un geste indispensable

6 573 cas de dengue ont été confirmés depuis le début de l'année. Bien que le nombre de cas déclarés reste stable depuis quelques semaines, le virus de la dengue persiste et reste actif sur l'île. L'hiver austral touche bientôt à sa fin, ce qui laisse présager une reprise épidémique au retour de l'été. **La mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs et de la population est donc nécessaire.**

La protection individuelle : une mesure de prévention prioritaire

Connaitre et appliquer, à titre **personnel**, les mesures de prévention pour lutter contre le virus de la dengue, reste de loin le moyen le plus efficace pour éviter de contracter la maladie et de la transmettre à son entourage.

UTILISER des produits répulsifs

L'utilisation des produits répulsifs est l'une des mesures les plus sûres pour lutter contre la propagation de la dengue. Ces répulsifs cutanés sont à appliquer sur toutes les parties du corps non couvertes, lors d'activités en extérieur, surtout le matin et le soir, les périodes de plus forte activité du moustique. La durée de la protection varie de 4 à 8 heures. Des produits spécifiques sont réservés pour l'enfant et la femme enceinte.

PORTER des vêtements longs et couvrants

Il est très fortement recommandé de porter des vêtements clairs et couvrants (manches longues, pantalons, chaussures fermées) pour se protéger, surtout le matin et le soir. Ces vêtements peuvent également être imprégnés par spray ou trempage dans une solution insecticide (perméthrine).

CONSULTER immédiatement un médecin en cas de symptômes

En cas d'apparition de symptômes (forte fièvre, maux de tête, douleurs musculaires et/ou articulaires, sensation de grande fatigue), il est recommandé de consulter immédiatement un médecin et de continuer de se protéger des piqûres de moustiques pour ne pas transmettre la maladie à son entourage.

Pour rappel : une personne malade peut contaminer des moustiques pendant une semaine à partir de l'apparition des symptômes

Ces mesures de prévention ne doivent être envisagées qu'en complément des autres mesures de protections collectives :

- **Éliminer et jeter tout ce qui peut contenir de l'eau**
- **Ramener tous les déchets volumineux ou encombrants dans les déchetteries**

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Ces recommandations s'adressent à tous les habitants de l'île de La Réunion et plus particulièrement :

- aux habitants vivant dans les quartiers où le virus circule actuellement.
- aux personnes devant se déplacer dans ces quartiers

La campagne de communication se poursuit

Cette semaine, les actions sont concentrées sur les réseaux sociaux :

- ⇒ **Information en continu sur l'épidémie** (relai des actions sur le terrain, des messages de prévention, etc.)
- ⇒ **Campagne d'affichage** « Ne laissons pas la dengue passer l'hiver » (ci-contre)
Cette semaine, le visuel met en avant **les actions des communes** particulièrement actives dans la lutte contre l'épidémie de dengue.



L'ensemble des informations liées à l'épidémie de dengue sont quotidiennement mises à jour sur le [site internet de l'ARS Océan Indien](#), ainsi que sur les réseaux sociaux :

- ⇒ la page [Facebook Ensemble contre les moustiques](#)
- ⇒ et le compte [Twitter des services de l'Etat à La Réunion](#)

Situation épidémiologique au 18 septembre 2018

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Du 3 au 9 septembre (données de la semaine dernière en cours de consolidation), **10 cas de dengue** ont été diagnostiqués et sont répartis dans les zones suivantes :

- ⇒ **Dans l'ouest** : St-Paul - Gare routière et Étang (2 cas), St-Gilles-les-Hauts (2 cas), St-Paul - Bois de Nèfles, Le Guillaume et La Saline (1 cas chacun) Le Port (1 cas), St-Leu (1 cas)
- ⇒ **A St-Joseph** (1 cas)

Au total depuis le début de l'année 2018, on enregistre :

- **6 573 cas** de dengue
- **140 hospitalisations** pour dengue
- **443 passages aux urgences**
- **4 décès**, dont 3 ont été considérés, après investigations, comme directement liés à la dengue
- Depuis le début de l'année 2018, on estime à plus de 22 000 le nombre de personnes ayant consulté leur médecin traitant pour des symptômes évoquant la dengue



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

